

**Communication du groupe Garches Autrement pour le maintien du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC) de la Région Île-de-France**

**Conseil municipal du 26 novembre 2025**

Le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC) permet à 2000 Franciliens en situation de handicap d'obtenir des aides financières afin de faire face aux frais restant à leur charge après déduction de la prestation de compensation du handicap (PCH).

En 2024, la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, décrétant le handicap comme « *grande cause régionale* », avait accordé une somme de 2 053 388 euros pour financer cette aide, soit en moyenne 230 000 euros à chaque département (*à comparer aux 4,5 milliards d'euros de budget total de la Région en 2025*).

Ce même Conseil Régional vient d'annoncer la suppression en 2025 et 2026 des subventions accordées par la région aux 8 Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH).

En Île-de-France, ces MDPH jouent un rôle indispensable : elles accompagnent et permettent l'accès à des aides essentielles pour vivre dignement (*mise en accessibilité de logements, acquisition de fauteuils roulants ou de véhicules adaptés...*).

Si elle devait s'appliquer, cette décision injuste, de supprimer le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC) pour les années à venir, accentuerait encore les difficultés économiques et sociales des personnes les plus vulnérables et mettrait en péril le principe d'égalité républicaine.

Le groupe Garches Autrement appelle de ses vœux la Présidente de la Région d'Île-de-France :

- à renoncer à la suppression du Fonds Départemental de Compensation du Handicap qui impactera fortement le pouvoir d'achat des familles concernées
- à maintenir la décision de faire du handicap en 2025 et 2026 une « *grande cause régionale* »